

CONSEIL D'ECOLE de mardi 12 juin 2018

M. MAIRE remercie les personnes présentes.

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nadine GUICHARD

2. Présents :

Représentants de la municipalité : Mme Patricia GRIMILLOT, vice-présidente de la commission scolaire

Représentants des parents d'élèves : Mme Nadine GUICHARD, Mme Céline KELLER, M Marc GAUVENT

DDEN : Mme Marie-Claude CHRISTMANN

Enseignants : Mme Sylvie COANET, Mme Anne MASSON, Mme Josiane ROUSSEAU, Mme Emilie BARBIER, Mme MULARD Charlotte, M. Denis HESSE, M. Pierre KIEFFER, M. Jean-Michel MAIRE

Excusés : Mme Marilyne DOAN, Inspectrice de l'Education Nationale, M. Éric GARION, Maire de la commune, M. Franck BERTOCCHI.

1. Les projets des classes/ sorties/ animations

Les coûts des transports et des animations sont visibles dans le tableau. S'agissant de la coopérative scolaire, il est rappelé que sa principale source de revenus provient de l'Association des **Z'Amis de l'Ecole**.

L'adhésion à l'USEP s'élève à environ 5 euros par enfant ; ce montant est pris en charge par les **Z'Amis de l'école** ainsi que par le bénéfice de la vente des brioches.

Date	Sortie	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Coût transport		Coût activité	
										Pris en charge par la municipalité	Pris en charge par la coopérative & Les Z'Amis de l'école	Pris en charge par la municipalité	Pris en charge par la coopérative & Les Z'Amis de l'école
13 mars	Sortie BOTANIC									86 €			
16 mars	Patinoire									86 €			
22 mars	Spectacle JMF									172 €		252 €	
23 mars	Patinoire									86 €			
30 mars	Patinoire									86 €			
3 avril	Sortie à la ferme												
4 avril	Cinéma <i>Your name</i>									115 €			95 €
6 avril	« Encrier au Champ »									105 €		83,70 €	
16 avril	« Jardins de Cocagne »									170 €		64,30 €	425,70 €
17 mai	Musée de la préhistoire									235 €			501,60 €
15 mai	Poneys (USEP)												1725 €
17 mai	Poneys (USEP)												
22 mai	Poneys										(60 €)		
24 mai	Poneys										120 €		
29 mai	Poneys									90 €			
31 mai	Poneys									105 €			
31 mai	Ateliers de préparation de la randonnée à vélo												
1er juin	Visite du collège										40 €		
11 juin	USEP												
7 juin	Cinéma + Musée Epinal									85 €			127,50 €
12 juin	Sortie à vélo												
14 juin	Sorties Epinal / Cimetière américain									160 €			
19 juin	Séance de natation									115 €			
26 juin	Séance de natation									115€			
26 juin	USEP												
3 juillet	Rencontre avec les correspondants										50 €		

- Ateliers cuisine chaque mois en maternelle.

- **Fête de l'école le dimanche 1^{er} juillet** – Les enfants feront des présentations... chants, danses, théâtre de 10h à 12h.

3. Les effectifs à la rentrée prochaine

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
19	15	17	20	13	13	12	18

En tenant compte des départs prévus et des nouvelles arrivées, l'effectif actuel d'enfants pour l'année prochaine est de **127**. Nous espérons quelques nouvelles arrivées, comme lors des années passées, afin d'arriver à 130 enfants.

Les répartitions qui seront données en fin d'année pourront être modifiées, car les classes ne seront définitivement fixées qu'au retour des vacances, lors du premier Conseil des Maîtres de la pré-entrée.

Pour l'heure, sont prévues :

- 2 classes de maternelle - 1 classe de CP - 1 classe de GS/ CE1
- 1 classe de CE2/CM1 - 1 classe de CM1/CM2

4. Budget municipal alloué pour l'année 2018 / nouveau matériel / travaux

Pour les fournitures scolaires, le papier et les livres, la municipalité alloue un budget de 39,5 € par enfant sur une base de 121 enfants, soit **4780 €**. Les impressions et photocopies sont prises en charge par la municipalité dans le cadre d'une utilisation raisonnable.

Pour les abonnements, le budget alloué est de **350 €** (*Toboggan, Le petit quotidien, Histoires pour les petits, Ecole et loisirs, Tralalire*)

Pour les sorties, le budget global alloué est de **2300 €**

Pour la natation, le nombre de sorties prévues est de 14. Le déplacement est assuré par les transports **Marcot** pour un coût de **77 €** par sortie.

Dans le cadre des investissements et pour une somme globale de **1000 €**, la classe de CE1 a été équipée d'un vidéoprojecteur fixe. A également été réalisé l'achat d'un lecteur audio et d'un baffle de sonorisation.

Pour un montant de **250 €**, les panneaux de basket bénéficieront d'une protection afin que les enfants ne risquent pas de se blesser en les percutant.

5. Affaires scolaires demandées aux familles / Organisation de l'accueil des petits

Chaque enseignant remettra à ses futurs élèves une liste de fournitures qui devront être achetées par les familles. Chacun s'efforce d'avoir des demandes très raisonnables, il s'agit en général de quelques cahiers - classeurs pour les grands - ainsi que de règles, stylos et crayons. Chaque enfant devra également apporter une paire de chaussons pour la classe.

Il est important que les enfants aient des affaires de qualité : crayon à papier et crayons de couleur avec des mines qui ne cassent pas au moindre petit choc, stylos qui écrivent correctement... sans couler, feutres d'ardoise avec des pointes qui résistent un minimum. Il est également important d'acheter des affaires d'avance afin que les enfants ne se trouvent pas au dépourvu.

Comme chaque année, une journée « porte ouverte » sera organisée pour les nouveaux enfants de maternelle. Elle aura lieu le **samedi 1^{er} septembre à 10h**. Chaque nouvel enfant est invité avec ses parents. Ce moment permettra aux enfants de s'approprier les lieux et d'aborder la vraie rentrée dans de bonnes conditions. Chaque famille recevra un courrier d'invitation.

6. L'organisation de l'école à la rentrée prochaine

Les horaires :

Matins : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h

Après-midi : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 - 16h

Concernant les enseignants, il n'y a pas de changement.

Concernant les ATSEM, M^{me} Laura TOILLON reste sur son poste. Nous espérons une seconde ATSEM pour la rentrée ; le recrutement est en cours.

Durant cette dernière période, il n'y a que M^{me} TOILLON comme ATSEM pour les après-midis et cela pose de nombreuses difficultés d'organisation ainsi que la suppression de certaines activités. Au vu de l'effectif important en maternelle, la présence d'une seconde ATSEM est nécessaire pour permettre à Mesdames Rousseau et Masson de faire progresser au mieux les enfants dans les différents apprentissages.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : à la demande de l'Inspection, il s'agira d'activités de lecture conduites par les enseignants. Elles auront lieu deux fois par semaine, les mardis et jeudis de 16h05 à 16h35. Elles s'adresseront à tous les enfants.

Attention, ce seront les enseignants qui décideront des enfants qui participeront aux APC avec, bien entendu, l'accord des parents. Les APC seront reconduites pour chaque période, de vacances à vacances. Tout enfant inscrit est tenu d'y participer régulièrement.

Le passage à la semaine de quatre jours entraîne la suppression des NAP conduites par du personnel communal ou des animateurs extérieurs.

7. Validation du PEDT

Suite au passage à la semaine de quatre jours, il a fallu écrire un nouveau PEDT. Il a été présenté le 11 juin 2018 au Comité de pilotage qui l'a validé, avant d'être validé par le Conseil d'Ecole ce 12 juin 2018.

8. Présentation du nouveau Projet d'Ecole

Les grands thèmes sont : l'apprentissage de l'anglais, l'ouverture aux autres/la bienveillance et l'égalité fille/garçon.

Le projet d'Ecole est un document important, il donne des directions et des objectifs pour le travail qui sera fait dans notre école pour les trois prochaines années. Il est visible à l'école par tout parent qui en fera la demande.

Aujourd'hui, il s'agit de le présenter aux membres du Conseil d'Ecole avant sa validation par l'Inspection.

9. Absence des élèves

En fin d'année, les absences pour « raisons familiales » sont assez nombreuses. En aucun cas ces absences pour vacances en dehors des congés scolaires ne sont autorisées. La présence des enfants à l'école est obligatoire et seules les raisons médicales ou exceptionnelles sont admises.

10. Questions diverses

- Où en sont les démarches pour le recrutement pour disposer des deux personnes aidant les enseignantes ?

Réponse apportée en 6. **L'organisation de l'école à la rentrée prochaine.**

- Comment sera géré le solde du logiciel portefeuille ?

L'argent reste sur le compte et sera disponible en septembre.

Pour les familles dont l'enfant quittera l'école à la fin de l'année : lorsque le compte sera à zéro, il sera possible de réserver des repas ou la garderie directement auprès de Véronique sans remettre de l'argent sur le compte ; le solde sera réglé en fin d'année.

Pour toute question, s'adresser à Patricia Grimillot : patricia.grimillot@neuf.fr.

- Comment va s'organiser la classe GS/CE1 ? Les parents ont conscience de l'aspect technique comptable mais s'inquiètent du dépôt le matin, de la rotation dans les classes, de la répartition des élèves...

La classe de GS sera partagée en trois groupes hétérogènes et, tous les jours, un groupe se rendra dans la classe de CE1 pour y faire du graphisme et différents ateliers de mathématiques, de lecture et de jeux de manipulation. L'après-midi, les enfants rejoindront leur classe.

Le matin, tous les enfants seront accueillis en classe de maternelle.

- Est-ce qu'un repas est envisagé pour financer une sortie importante qui serait planifiée dans le cadre du projet d'école 2018-2019 ? Ne serait-il pas pertinent d'alterner année de kermesse et année de repas ? Quand est-il judicieux d'aborder la date de ces événements pour que les calendriers des enseignants et des parents puissent s'accorder au mieux ?

Il est prévu d'organiser, durant l'année 2018-2019, un repas et une kermesse, puis d'alterner.

- Est-il également possible de fixer les dates des conseils d'école en début d'année pour que chacun puisse s'organiser ?

Les dates des Conseils d'Ecole sont données longtemps à l'avance, autant que faire se peut. La date du premier Conseil d'Ecole dépend de la date des élections qui est fixée par l'Administration.

Il a été décidé ce jour, par tous les membres du Conseil d'Ecole, de ne fixer que les deux premières dates ; les suivantes seront arrêtées lors du premier Conseil d'Ecole.

Les dates proposées :

- Elections des Parents du Conseil d'Ecole : **vendredi 12 octobre 2018** (à confirmer par le Ministère)
- Premier Conseil d'Ecole : **vendredi 9 novembre 2018**, sous réserve de maintien de la date des Elections des Parents.
- Deuxième Conseil d'Ecole : à définir
- Troisième Conseil d'Ecole : à définir

- Est-il possible de faire passer un mot aux parents avant fin juin pour le recrutement des représentants des parents d'élèves et de fournir ce mot également aux nouveaux parents de Petite Section ?

Oui, c'est une bonne idée qui permet de gagner du temps, ce sera fait.

Que les parents intéressés n'hésitent pas à se manifester auprès des représentants actuels ou des enseignants !

11. Remerciements :

Au terme de cette année scolaire, M. MAIRE, au nom de tous les enseignants, remercie toutes les personnes qui se sont impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans la vie de l'école, notamment l'association **Les Z'amis de l'école**, les personnes des services municipaux et les élus qui ont consacré beaucoup de temps au fonctionnement de l'école.

Un remerciement tout particulier à Madame Rougié qui a œuvré avec dévouement, dynamisme et efficacité tout au long de la scolarité de ses enfants.

Le président : M. MAIRE

La secrétaire : Mme GUICHARD

- L'adresse mail des parents d'élèves est : parentsdeleves@hotmail.fr
- Ce compte-rendu est publié sur le site de l'école : toutemonannée.com ; il y a un lien à partir du site de la mairie d'Uriménil